

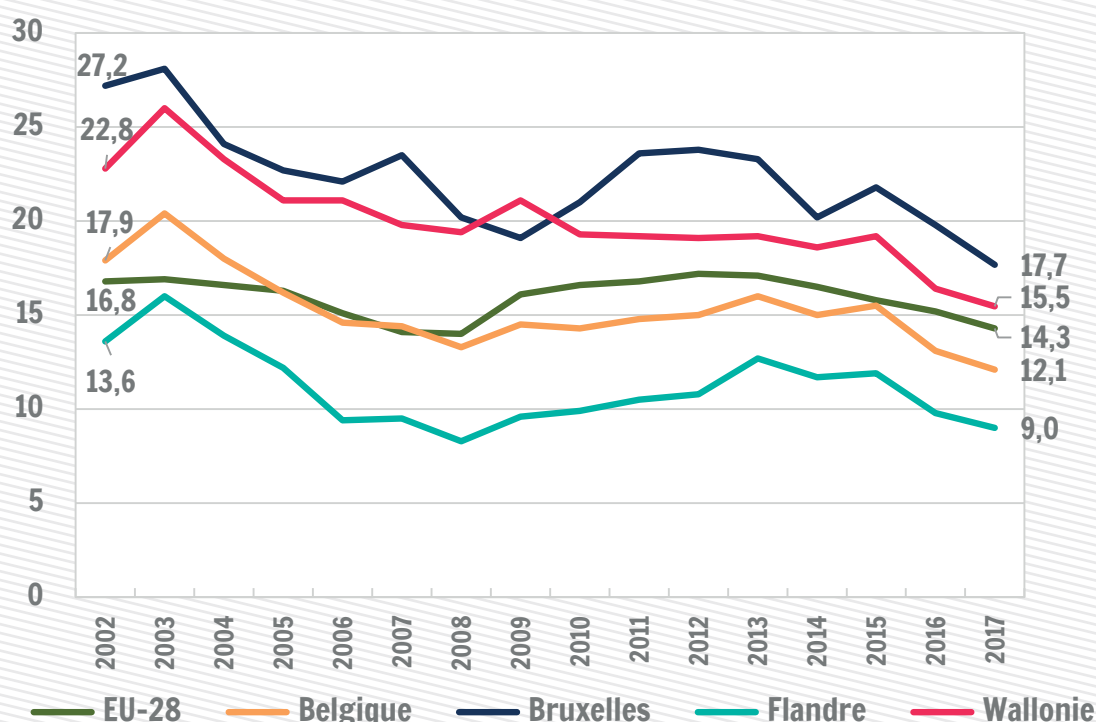
Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

15,5%

En Wallonie, en 2017, 15,5 % des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources : Eurostat et Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2017 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2017, 15,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 9,0 % pour la Flandre, et 17,7 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe également au-dessus du niveau européen (14,3 % pour l'Union européenne des 28).

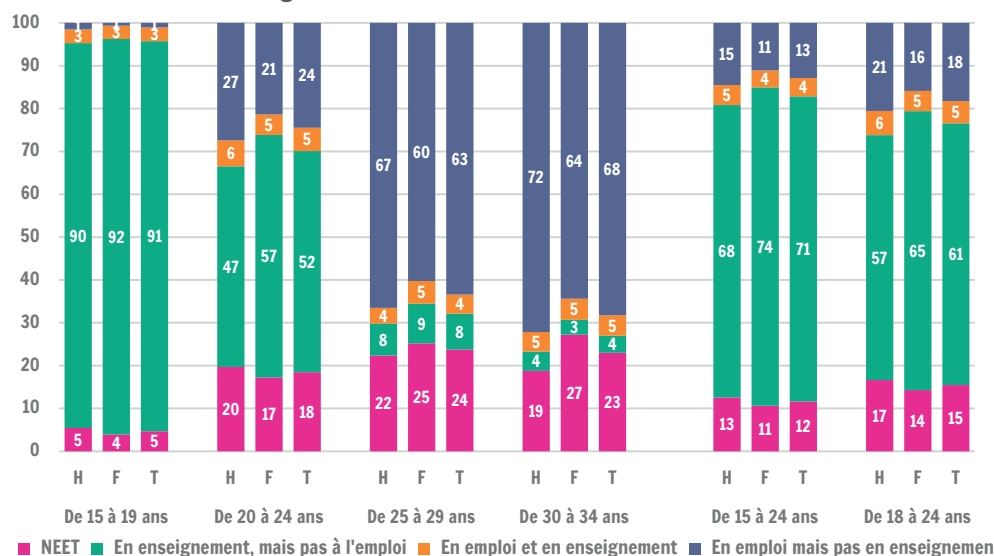
Après avoir enregistré une diminution notable entre 2003 et 2008, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie jusqu'en 2015. On observe toutefois une diminution notable entre 2015 et 2017 (de 19,2 % à 15,5 %). Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

Notons que plus de la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Jeunes en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

Structure d'activité selon l'âge et le sexe en Wallonie (2017)



Sources : Statbel - EFT, 2017 ; Calculs : IWEPS

Dans ce graphique, les jeunes d'une classe d'âge donnée sont répartis selon 4 catégories: (1) les NEET, à la base de chaque barre, (2) les jeunes en enseignement uniquement, (3) les jeunes cumulant enseignement et emploi, et (4) les jeunes en emploi uniquement. La part de jeunes en enseignement uniquement diminue avec l'âge: elle représente 91,1 % des 15-19 ans, 51,6 % des 20-24 ans et moins de 10 % au-delà de 25 ans. La part de NEET est très faible pour les 15-19 ans (5%) et augmente ensuite pour atteindre un pic pour les 25-29 ans (23,7 % de cette tranche d'âge). La part de jeunes à l'emploi uniquement augmente naturellement avec l'âge : très faible avant 20 ans (1,1 %), 24,4 % de 20 à 24 ans, et plus de 60 % au-delà de 25 ans.

Les différences hommes-femmes sont peu marquées, surtout pour la tranche d'âge la plus jeune. Pour les 20-24 ans, par contre, la part des femmes en enseignement uniquement (56,6 %) est près de 10 points de pourcentage plus élevée que celle des hommes (46,8 %). Le taux de NEET est légèrement plus élevé pour les femmes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans que pour les hommes du même âge. Ceci pourrait s'expliquer par un retrait de l'activité, en lien avec l'arrivée des enfants. Dans le cadre du PNR 2011, la Belgique a fixé comme objectif un pourcentage de NEET parmi les 15-24 ans inférieur à 8,2 % à l'horizon 2020. Avec un taux de 11,6 % de NEET parmi les 15-24 ans, la Wallonie n'a pas encore atteint cet objectif. La scolarité étant obligatoire pour les mineurs d'âge, il est plus intéressant de calculer l'indicateur pour les 18-24 ans. Le taux de NEET parmi les Wallons de 18-24 ans vaut 15,5 % en 2017.

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part de jeunes d'une classe d'âge donnée qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (cf. fiche structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme).

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, en raison d'une profonde réforme de l'enquête en 2017, principalement de la méthode d'échantillonnage, les comparaisons des chiffres de 2017 avec ceux des années précédentes doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2019